

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Decisions budgetaires

Objet : Vote du compte administratif principal M57 de l'exercice 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 février 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Sophie LEMOINE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NEVELING Paul, 3e adjoint au Maire et délégué aux affaires financières,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire PECH Bernard, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		367 918.66		17 707.45		385 626.11
Opérations exercice	210 386.49	366 173.01	108 055.40	96 539.16	318 441.89	462 712.17
Total	210 386.49	734 091.67	108 055.40	114 246.61	318 441.89	848 338.28
Résultat de clôture		523 705.18		6 191.21		529 896.39
Restes à réaliser			87 151.20		87 151.20	
Total cumulé		523 705.18	87 151.20	6 191.21	87 151.20	529 896.39
Résultat définitif		523 705.18	80 959.99			442 745.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Hors de la présence de Monsieur le Maire PECH Bernard, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 23 février 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_05_2024-DE

N° D_05_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Decisions budgetaires

Objet : Vote du compte administratif
budget principal M57 de l'exercice 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 février 2024

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 23 février 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_05_2024-DE